

**Syndicat UFICT-CGT**  
des Territoriaux de la Mairie de Nanterre  
06 07 58 36 21

Nanterre, le 26 avril 2021

**Cabinet du Maire et des Élus**

Reçu le 26/04/2021

A l'attention du Maire de Nanterre  
88/118 rue du 08 mai 1945  
92000 Nanterre

**Objet : Dépôt d'un préavis de grève**

Monsieur Le Maire,

*Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1, L2512-5 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics,*

**En accord avec l'intersyndicale CGT / CFDT / UNSA / FO, notre syndicat UFICT-CGT des Territoriaux de Nanterre dépose par la présente un préavis de grève d'une durée illimitée à compter du samedi 01 mai 2021, heures de prises de service, pour l'ensemble des agent.es de la Ville, notamment les ingénieur.es, cadres, technicien.nes et agent.es de maîtrise titulaires, vacataires ou contractuel.les.**

Les agent.es et les cadres de notre ville ont été des actrices et des acteurs de première ligne durant toute cette année de pandémie en continuant à exercer leurs missions, comme elles et ils le font quotidiennement au service de la population.

**Boucliers contre la crise sanitaire, nous ne pouvons pas accepter le traitement qui nous est infligé par la loi du 6 Août 2019. Nous nous mobilisons contre les suppressions de postes et contre les réorganisations qui se font contre le personnel, et contre ses instances de représentation (comité technique, CHSCT...). Nous nous battons pour la titularisation des contractuel.les, pour l'amélioration des conditions de travail et de télétravail, pour bénéficier de toutes les protections nécessaires (complémentaire et prévoyance), et **contre toutes les dispositions régressives de la loi TFP à commencer par le passage au 1607h.****

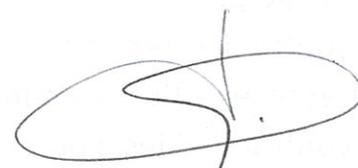
Au vu de la crise sanitaire, de la complexité des dossiers, du besoin de concertation des agent.es et du mépris affiché envers les représentant.es du personnel,

Pour être entendu.es nous revendiquons :

- **Le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail.**
- **Le maintien des 3 jours de CA supplémentaires à l'OAT, 2 jours exceptionnels du Maire, 1 pont exceptionnel, 1 jour de la femme**
- **Le maintien des 5 jours d'ancienneté, 10 jours de médailles, 90 jours de pré retraite**
- **Le maintien du décompte des heures supplémentaires, avec le refus d'inclure le samedi dans la semaine travaillée pour celles et ceux qui travaillent déjà du lundi au vendredi.**
- **Le report de la mise en place du RIFSEEP en janvier 2023 avec une négociation sur la diminution des groupes de fonction, le placement du complément de rémunération sur l'IFSE, le maintien de la clause de sauvegarde tout au long de la carrière, la remise à plat et l'harmonisation des fiches de poste et des organigrammes**
- **La prise en compte de la pénibilité par le DU**
- **La non-fusion du CT et du CHSCT**
- **L'avancement de grade à 100% sans ratio par service**
- **Le remplacement des postes vacants et le recrutement de titulaires en privilégiant les reclassements et les recrutements en interne**
- **La non-application du Forfait Jour**
- **La prise en charge des frais professionnels liés au télétravail sur la base du barème forfaitaire de l'URSSAF**

Afin de permettre aux agent.es de défendre leurs droits, notre syndicat dépose un préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du 1<sup>er</sup> mai 2021, 2 mai 2021, 3 mai 2021, 4 mai 2021, 5 mai 2021, 6 mai 2021, 7 mai 2021, 8 mai 2021, 9 mai 2021, 10 mai 2021, 11 mai 2021, 12 mai 2021, 13 mai 2021, 14 mai 2021, 15 mai 2021, 16 mai 2021, 17 mai 2021, 18 mai 2021, 19 mai 2021, 20 mai 2021, 21 mai 2021, 22 mai 2021, 23 mai 2021, 24 mai 2021, 25 mai 2021, 26 mai 2021, 27 mai 2021, 28 mai 2021, 29 mai 2021, 30 mai 2021, 31 mai 2021 reconductible et illimité, destiné à couvrir tou.tes les agent.es de la mairie de Nanterre, ainsi que celles et ceux amené.es à les remplacer avec, au choix des agent.es : soit 55 minutes de débrayage dans la journée, soit la demi-journée, soit la journée complète. Il appartient à l'agent.e de modifier, s'il ou elle le souhaite, les modalités de sa/ses journée/s de grève quotidiennement.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.



**Catherine Marchais**

SG UFICT-CGT des Territoriaux  
de la Mairie de Nanterre